

Commune de Ruffey-sur-Seille

date de dépôt : 04 novembre 2014  
demandeur : Madame JANOD Paule  
pour : réfection toiture versant Est  
adresse terrain : 14 RUE DU GENERAL  
GAUTHIER, à Ruffey-sur-Seille (39140)

**ARRÊTÉ**  
**de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable**  
**au nom de la commune de Ruffey-sur-Seille**

**Le maire de Ruffey-sur-Seille,**

Vu la déclaration préalable présentée le 04 novembre 2014 par Madame JANOD Paule demeurant 14 RUE du Général Gauthier, Ruffey-sur-Seille (39140);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la réfection de toiture versant Est ;
- sur un terrain situé 14 Rue du Général Gauthier, à Ruffey-sur-Seille (39140) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan d'Occupation des Sols de la commune de RUFFEY-SUR-SEILLE approuvé le 25 février 2002, modifié les 16 décembre 2005 et 18 mars 2011, révision simplifiée du 31 mars 2006, et mis en révision le 10 mai 2011 ;

Vu la loi du 31 décembre 1913 modifiée et complétée par la loi du 25 février 1943 sur les monuments historiques ;

Vu le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la Seille approuvé par arrêté préfectoral en date du 10/06/2011 ( située en zone bleue de précaution) ;

Vu l'avis favorable assorti de prescriptions, au titre du champ de visibilité du monument historique de M. l'Architecte des Bâtiments de France en date du 06/11/2014 ;

Considérant que le projet est de nature à affecter l'aspect des édifices (ancien prieuré de St Christophe – église St Aignan) dans le champ de visibilité desquels il se trouve ;

Considérant que le projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à l'état des lieux ou à leur aspect, mais qu'il peut y être remédié ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

**Article 2**

Les prescriptions émises par l'Architecte des Bâtiments de France, jointes au présent arrêté devront être respectées.

A Ruffey sur Seille, le 25/11/14  
le Maire,

PETIT Evelyne

